

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 DDEEES 70 G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Agence nationale des solidarités actives (ANSA) pour la mise en œuvre du projet de coopération européenne « Work in Station ».

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'octroyer une subvention à l'Agence Nationale des Solidarités Actives et de conclure avec elle une convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'ANSA.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est allouée à l'association l'ANSA (12e) (36761/).

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012.